L'ABEILLE.

IMPRIMÉ [illegible] JOURNAL, PAR
[illegible] DE LA LOUISIANE.

"[illegible] UNION soit conservée."

SAMEDI, 30 NOVEMBRE 1833.

POUR GOUVERNEUR:
DAWSON.
POUR MAIRE:
JOHN H. HOLLAND.
POUR ALDERMAN—5ème. District.
ALFRED DUCROS.

POUR LE CONGRES:
1er. district—CHARLES GAYARRE.
2e. district—JAMES M. BRADFORD.

Extrait d'un acte de la Législature du 14 mars 1820.

"Art. 5. *Et il est de plus décrété* que le maire et le recorder seront choisis parmi les citoyens CHEFS DE FAMILLE résidant dans la ville susdite à l'époque de leur élection, et qui ont toutes les *qualités requises* par les lois existantes."

Concitoyens, si la loi veut cette condition pour occuper la place de maire, jugez si le respect pour les mœurs n'exige pas encore plus impérieusement qu'on la trouve dans le candidat à la place de gouverneur de l'Etat.

Observateurs des lois et des mœurs.

M. L'EDITEUR,

Veuillez annoncer que M. Edgard Montégut sera soutenu pour la place d'Alderman du 5ème district par un

Grand nombre de Votans.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 30 Novembre 1833.

L'hon. J. R. Dawson est arrivé hier en ville, se rendant au lieu de sa résidence dans la Floride.

RECORDER
ANTONIO DUCROS.

C'est avec un vif plaisir que nous annonçons qu'après de vives sollicitations de la part d'un grand nombre de citoyens respectables, M. ANTONIO DUCROS a consenti à se présenter comme candidat à la place de Recorder. Il est inutile de faire ici l'éloge de M. Ducros, ses antécédens comme alderman et représentant et le caractère indépendant qu'il a toujours montré, ne peuvent manquer de lui assurer les suffrages de la majorité des votans.

Le port se garnit de batiments chaque jour. En outre [illegible] arrivés hier, il y a en rivière QUARANTE-SIX voiles, [illegible] 19 navires, 15 bricks, 9 goëlettes et 3 autres voiles. [illegible] française *Bougainville*, en 19 jours de Vera-Cruz, est [illegible] le fleuve. Nous apprenons du capitaine qu'à son d[illegible]ge le pays était tranquille.

Dimanche prochain, 1er. décembre, à l'issue de la grand'messe, aura lieu dans l'église Cathédrale de la Nouvelle-Orléans, une bénédiction du drapeau de la compagnie des Gardes d'Orléans, un discours analogue à cette cérémonie, sera prononcé par le savant abbé de L'hoste.

ERRATA—Dans notre article d'hier, qui commence par *Singulière question*, lisez: adressée au membre du 4ème district autieu du 3ème; par celui du 6ème district, autieu du 5ème.

QUESTION INGENIEUSE—Le *Louisiana Advertiser* demande pourquoi la nomination de M. Cuthertson, comme Recorder n'a pas été sanctionnée par le conseil de ville, tandis que M. Saul y siége comme alderman? Il faut que le Louisiana mi bien peu d'intelligence pour ne pas faire une différence entre ces deux individus; *l'un est nommé par une loi spéciale du Congrès des Etats-Unis*, au lieu que M. Saul a été élu caissier de la Banque des Etats-Unis, par douze directeurs, qui ont été nommés à leur tour, par plusieurs centaines d'actionnaires, résidant à la Nouvelle-Orléans.

Le courrier du nord, arrivé hier, nous donne des nouvelles de Liverpool, d'un jour plus récentes que celles reçues par le *Virginian*, parti le 7 octobre.

La mort du roi d'Espagne est officielle; et la reine, assistée d'un conseil de cinq membres, a pris la régence au nom de la jeune princesse. On dit que les prêtres soutiendront don Carlos, et l'on pense que ses prétentions trouveront aussi un appui dans Zea Bermudez, l'un des membres du conseil des Cinq.

La défaite de Bourmont est en partie confirmée, bien qu'un bruit contraire répandu par les spéculateurs, sur les fonds publics, ait aussi quelque fondement. Mais, les journaux français parlent également de sa défaite, et affirment qu'il s'est retiré mécontent de ce qu'on n'avait pas suivi son avis.

Le colonel Evans devait passer en revue les troupes de donna Maria; il affirmait que Lisbonne est aujourd'hui dans un tel état de défense, qu'on en tenterait vainement le siége, même avec une armée de trente mille hommes.

On disait vaguement que don Pedro avait défié don Miguel à un combat singulier, mais que ce dernier avait refusé le cartel, pensant bien que sa mort put décider la lutte en faveur de donna Maria; néanmoins, celle de son frère, n'amènerait pas une solution définitive pour lui.

Dans la nuit du 29 septembre, un grand nombre de proclamations, en tête desquelles, figuraient les anciennes armoiries de France, furent répandues dans la ville de Bordeaux pour exciter le peuple à reconnaître Henri V, comme héritier du trône; d'autres appelaient les habitans à la révolte en leur annonçant le couronnement du jeune duc.

D'UN MAIRE REELIGIBLE.

Il est convenable sans doute, pour un Maire, de se faire une popularité à tout prix, tant qu'il plaît à Dieu, et à notre législature, de ne pas soumettre l'élection de ce magistrat aux mêmes conditions que celle d'un Gouverneur; c'est-à-dire d'allonger la durée de ses fonctions, en lui ôtant la faculté d'être réélu. Jusque là, nous verrons tout sacrifié à cette popularité d'où dépend le quasi-inamovibilité d'une place, tout honorifique en Europe, toute lucrative à la Louisiane.

Deux méthodes opposées pourraient mener au même but: la première consisterait dans l'exécution littérale des lois et des ordonnances, dans une activité constante à rechercher les moyens d'améliorations qu'exigent les progrès journaliers de notre commerce, et l'accroissement de notre population; dans une impartialité inébranlable qui fit cesser les collisions sans cesse renaissantes entre deux populations qui n'en doivent faire qu'une; enfin, dans la manifestation de vues réellement administratives. Le succès certain d'un pareil système entraînerait l'assentiment public, et le magistrat auquel on n'aurait que des louanges à donner, fort de la reconnaissance publique, pourrait s'offrir sans crainte à toutes les candidatures.

Cependant, il est un autre mode plus facile, plus à la portée des esprits vulgaires; c'est l'intrigue! et comme, des deux moyens, c'est sans contredit le plus commode, c'est aussi le plus usité. Capter les votans par une affabilité de circonstance; descendre à propos aux poignées de main; prendre au bras Antoine ou Zoïle dont des moyens usés qu'on exhume suivant le caprice ou le besoin, mais, savoir mettre à profit les ordonnances; les faire servir à ses fins, en les rendant l'épouvantail des uns, et la risée des autres; c'est le fin du métier, le superlatif du talent réélectif!

Au moyen des licences et de la surveillance des cabarets; au moyen d'un pouvoir occulte que l'on exerce à tout instant sur les marchands de toute classe, étalagistes ou ambulans, sur les charretiers, les voituriers, sur la propreté des cours et l'entretien des trottoirs; on sent combien il est facile au Maire de hausser le chiffre des voies favorables, en raison des abus qu'il tolère. S'il en sévit par fois, c'est pour montrer ce que l'on pourrait, au besoin, faire éprouver de rigueur aux votans indociles; et le reste du temps, la bénigne police n'a de la justice que le bandeau.

Il est facile de reconnaître ici la cause de tous les abus dont on se plaint, et qui augmente d'un chaque jour plus frappans. Il serait facile d'énumérer ici les genres d'infractions aux ordonnances de police; mais pour peu qu'on veuille ouvrir les yeux, on ne peut manquer d'en être frappé. Tantôt ce sont des charretiers qui crèvent de courses, au risque d'écraser des enfans; ou des cabriolets qui culbutent les passans, comme il est arrivé dans l'après dîner de mercredi, où une respectable dame de 73 ans, fut renversée violemment par un cabriolet, dont le conducteur, mieux de modérer sa course, passait deux vigoureux coups de fouet à son cheval, comme pour se donner le divertissement de faire courir une femme si âgée. D'autres fois, ce sont des amas de pierres, de caisses ou de barils qui obstruent les trottoirs en plein jour, et qui, de nuit, occasionnent des accidens graves, dont celui qui est arrivé dernièrement à un docteur de notre connaissance qui s'est blessé grièvement à la tête.

Si, usant des facultés que lui donne la loi le Maire [illegible] exercer, et forçait des agens à montrer une sévérité [illegible] ce qui donne lieu aux doléances que la plupart des abus dis[illegible]

[illegible] voituriers, charretiers, entravant les [illegible] la voie publique, [illegible] la cause [illegible] la voyons sur le point de réussir.

[illegible] de la cause constitutionnelle en Espagne, se sont évanouis, depuis la nomination de M. Zea Bermudez, avec le plus plus grand respect pour [illegible]

[illegible] lettre. Il est tout aussi vrai que ces clameurs augmentent [illegible] la popularité du Maire réélu[illegible]; et que, si [illegible] ce déchet, celui qui réélectionne du bon ordre [illegible] cabarets et autres lieux publics, ou ne pourrait plus se promettre qu'une faible partie des 400 votes que l'on s'assure par l'indulgence.

Le public souffre des abus, il s'en plaint amèrement; mais il ne remonte pas à leur véritable cause. La plupart des contribuables ne voient que leur intérêt direct; et pourvu qu'on laisse aux uns la faculté d'encombrer les trottoirs avec leurs étales ou leurs caisses; qu'on ne tourmente pas les autres sur la salubrité de leurs cours, ou la dégradation de leurs trottoirs; la chose publique est peu de chose à leurs yeux, et le Maire leur est d'autant plus cher qu'ils en attendent parler de moins près. C'est ce qui forme cette popularité d'engouement dont on ne pèse pas assez tous les inconvéniens; et c'est ce qui rendra *inamovible* la place de Maire jusqu'à ce qu'une loi sage change les conditions d'une élection qui cesse d'en être une, quand l'intrigue s'en mêle; et qui n'est autre qu'une dérision du pouvoir populaire.

A M. l'éditeur de l'*Abeille*.

M. l'éditeur, il m'est tombé sous la main quelques numéros de l'*Abeille*, parmi lesquels j'ai remarqué deux articles sous forme d'entretien, où M. le Maire n'est pas épargné.

Vous avez eu la politesse de compulser le digeste et de citer quelques ordonnances dont certainement la bonté n'est pas contestée, mais que vous croyez n'être pas suivies; et vous en concluez que M. le maire doit les relire pour s'y conformer.

Permettez-moi, M. l'éditeur, de vous répondre, tout en reconnaissant la justesse de vos observations, qu'avec les meilleures intentions, on ne réussit pas toujours à faire le bien.

Vous n'ignorez sans doute pas qu'un fonctionnaire public, est semblable à ces météores brillants que l'on voit paraître quelquefois au déclin du jour, et que leur existence est le résultat des rayons du grand astre, ou de l'influence de quelques autres planettes secondaires qui créent le phénomène.

Connaît-il le fonctionnaire à ses agents. S'ils se meuvent avec exactitude dans la ligne donnée, le fonctionnaire et le météore sont à leur apogée; dans le cas contraire, rien de merveilleux; et alors les partisans de prodiges désappointés, crient au scandale; semblables à ces peuples superstitieux qui vont demander à de pieuses reliques, un petit miracle, pour l'amour de Dieu, prêts à briser leur idole, quand le miracle ne fait pas trop attendre.

Si je ne me trompe, dans votre seconde lettre, que vous intitulez: *deuxième entrevue*; après avoir fait une macédoine de *chevaux, de beliaux, de commissaires, &c. &c.* et de matières qui n'ont rien d'agréable à l'odorat, &c. et avoir, pour ainsi dire, pollué le bureau du magistrat par toutes ces ordures que vous y avez déposées, vous en concluez, *que vous seriez bien fâché de le voir remonter à sa place.* Et vous ajoutez *quelle perte pour l'administration!* C'est trop fort! on se moque pas ainsi de la première autorité d'une ville.

Mais nous allons essayer de vous répondre.

Vous dites que vous connaissez parfaitement les devoirs de M. le maire; examinons donc, s'il ne les a pas remplis avec la plus scrupuleuse rigidité.

Les charettes, les drays, dites-vous, *sont toujours au pas.* Vérifier un tel fait, Monsieur, serait faire injure à M. le maire. Passons.

Les maisons sont toutes numerotées—à l'exception d'un grand nombre qui ne le sont pas. C'est une infâme calomnie, Monsieur, parcourez la ville et vous pourrez vous convaincre que vous accusez à tort. Tout le monde peut vous donner un démenti formel; à moins que vous ne vouliez parler de maisons qui ne sont pas encore achevées.

Des rondes nocturnes. Pouvez-vous prouver que M. le maire ne les fait pas. Pour accuser, il faut avoir des preuves, et vous n'en avez pas.

Vous parlez d'accidents graves, causés par une infinité d'objets, tels que barrils, briques, bois, trous qui se trouvent sur les banquettes. Mais je n'ai pas encore lu sur les gazettes: 30 ou 40 personnes sont mortes hier, par suite de la négligence de M. le maire ou de ses agents; on ne se plaint pas que quelqu'un ait été écrasé, personne n'est encore venu dire au conseil que la ville n'est pas suffisamment éclairée.

C'est bien la peine de faire tant de bruit pour quelques nez ou quelques jambes écorchées.

Vous vous récriez sur ce que M. le Maire reçoit par an, 5000 d'appointemens.—Pourquoi donc?—un maire n'est-il pas obligé à une certaine représentation? n'a-t-il pas des amis à traiter? ne faut-il pas qu'un citoyen reconnu par ses concitoyens, comme la plus haute capacité de la ville, soit rétribué selon son mérite? Certes, la somme n'est pas trop forte; et si j'étais membre de la législature, je voterais pour que cette somme fut doublée.

Je vois, Monsieur, que vous n'aimez pas M. le maire; mais attendez donc un peu, pour vous prononcer contre lui. Laissez-lui au moins le temps de respirer, et il vous prouvera qu'il est capable d'être à la tête de l'administration. Vous avez soif d'améliorations, mais elles se feront, on ne peut pas exécuter tout d'un coup. Prenez patience, avec le temps vous serez satisfait.

M. le maire ne se presse pas assez selon vous. Mais M. le maire est un homme qui ne fait rien sans réflexion; il pense continuellement aux améliorations que vous réclamez; et si une fois, il met la main à l'œuvre, vous aurez lieu d'être surpris. Patience donc, patience, attendez. Laissez écouler cette année. Qui sait si M. le maire ne nous ménage pas une surprise pour nos étrennes. Vous savez, comme moi, monsieur, qu'il y a des génies qui ne se développent que fort tard, M. le maire est peut-être de ce nombre. Je trouve que vous précipitez trop vos jugemens. Croyez-moi donc, attendez.

Je compte assez sur votre impartialité, M. l'éditeur, pour croire que vous ne refuserez pas d'insérer dans votre estimable journal, la juste réclamation d'un des admirateurs de monsieur le maire de la Nouvelle-Orléans.

EXTERIEUR:
ANGLETERRE.

LONDRES, 7 octobre.

Mort du roi d'Espagne.—Le *Moniteur* (journal officiel) annonce dans les termes suivans cet événement si longtemps attendu. "Le roi d'Espagne est mort le 29 du mois dernier à trois heures de l'après-midi. Des dépêches télégraphiques expédiées par M. de Rayneval, ont informé hier le gouvernement de cet événement. Conformément aux dernières volontés de sa majesté catholique, la reine douairière a été déférée régente durant la minorité de la jeune reine Isabelle.—Le ministère n'a pas été changé. Madrid jouissait de la plus parfaite tranquillité. Un courrier a été expédié la nuit dernière à M. de Rayneval avec des dépêches qui l'autorisent à déclarer que le gouvernement français est disposé à reconnaître la nouvelle souveraine aussitôt qu'il aura reçu à ce sujet les notifications nécessaires."

M. Jules de Larochefoucauld, un des aides-de-camp du roi, est parti, dit-on, hier matin pour Madrid, chargé de dépêches, parmi lesquelles il se trouve des lettres autographes du roi et de la reine pour la veuve de Ferdinand VII.

Nous apprenons de Madrid qu'un conseil de régence a été formé aussitôt après la mort du roi pour assister la reine dans le gouvernement de son royaume. Ce conseil se compose de cinq membres. L'infant don Francisco de Paule, le duc de l'Infantado, M. Zea Bermudez, l'évêque de Séville, et le général Castagnos.

Dans la nuit du 29 du mois dernier, un grand nombre de proclamations portant les anciennes armes de France, ont été répandues autour de Bordeaux, on y engage le peuple à reconnaître Henri V comme héritier du trône; d'autres invitent les habitans à la révolte, annonçant le couronnement du jeune duc.

La gazette d'état d'Allemagne, rapporte que les conférences de Munchen-Gratz ont l'intention de substituer une nouvelle convention à la place de la sainte-alliance, et dit que l'Angleterre ne fait plus partie de cette alliance, et que les principes du gouvernement français ne peuvent être admis, il s'en suit donc naturellement que ces deux puissances sont exclues de la conférence entre les trois monarques du Nord.

LONDRES, 7 octobre, (à midi.)

Les nouvelles reçues ce matin de Paris confirment celles arrivée samedi relativement à la mort du roi d'Espagne, ont occasionnés une hausse considérable sur le cours des Cortès, qui ont trouvé acheteurs à 24, mais sont maintenant de 23 1-2 à 23 3-4. La même influence s'est fait sentir à la Bourse de Paris, où les fonds d'Espagne ont monté de 16 1-4 à 18. Les fonds français tendaient à la baisse, les 3 pour cent ayant fermé pour la fin du mois à 75f. 30c. L'emprunt Miguéliste s'est ressenti de la retraite du maréchal Bourmont; le dernier cours était 48.

On estimait que l'état du *Quarlis's Revenue*, en raison des bruits qui courent; cependant, rien de positif n'a transpiré. Le *Consul Market* tend à la baisse, les derniers cours étant de 88 1-8, prix auxquels il y avait vendeurs; mais il est maintenant à 88 1-8 1-4.

Sir J. Herschell est sur le point de quitter sa résidence près de Slough pour se rendre au cap de Bonne Espérance, où il doit faire des observations sur les étoiles fixes de l'hémisphère méridionale. Huit charriots étaient employés à transporter tous ses instrumens nécessaires.

Du Courier de Londres du 7 octobre.

La nouvelle de la mort du roi d'Espagne est confirmée. Cet événement va probablement livrer l'Espagne aux horreurs d'une succession disputée. Il serait hasardeux à un événement semblable avant lieu dans notre pays d'offrir aucune conjecture sur ses résultats immédiats ou éloignés; il le serait bien plus encore à l'égard d'un pays dont les partis politiques et leurs chefs nous sont fort peu connus. On verra par les extraits que nous donnons plus bas que la reine assistée d'un conseil de cinq personnes a tranquillement pris la régence en faveur de sa fille. Tout ce que nous savons de cette princesse, c'est qu'elle descend de la maison de Naples et est excessivement aimable. L'influence bien connue qu'elle a exercée sur Ferdinand porte à croire qu'elle est ambitieuse et nous croyons qu'elle ne manque pas de certains talents propres à lui assurer le succès. Tout évidemment doit en grande partie dépendre d'elle; encore jeune, elle peut avoir cette énergie qui fait presque toujours réussir ceux qui la possèdent. Son alliée la duchesse de Berry est l'exemple de l'aide puissant prêté par une femme à une mauvaise cause. Le compétiteur de la reine et de sa fille, don Carlos est connu pour être sans énergie. Il n'est que l'instrument du parti ecclésiastique, par le moyen duquel il cherche à satisfaire son ambition.

L'ex-premier ministre, M. Zea Bermudez est membre du conseil de la régence et deviendra probablement, s'il y reste le chef du conseil. Les talents qui l'ont porté à ce haut rang sous Ferdinand doivent lui assurer une forte influence dans le conseil de la reine mais son ambition, désappointée, l'engagera à renverser ce trône que son roi a mis sous sa protection. On le suppose d'être favorable à don Carlos et on considère sa nomination comme d'un triste augure pour la cause de la reine. La petite note nous savons de M. Zea Bermudez, toutefois ne nous permet point de supposer qu'il soit un de ces politiques sans conscience, de l'école de Metternich et de Talleyrand, qui sont prêts à abandonner leur cause pour épouser celle qu'ils voyent sur le point de réussir.

La mort de la constitutionnelle en Espagne, se sont évanouis, depuis la nomination de M. Zea Bermudez, avec le plus plus grand respect pour [illegible]

DU COURRIER DE LONDRES DU 7 OCTOBRE.

Les nouvelles reçues ce matin de Paris confirment celles arrivées samedi relativement à la mort du roi d'Espagne, ont occasionnés une hausse considérable sur le cours des Cortès, qui ont trouvé acheteurs à 24, mais sont maintenant de 23 1-2 à 23 3-4. La même influence s'est fait sentir à la Bourse de Paris, où les fonds d'Espagne ont monté de 16 1-4 à 18. Les fonds français tendaient à la baisse, les 3 pour cent ayant fermé pour la fin du mois à 75f. 30c. L'emprunt Miguéliste s'est ressenti de la retraite du maréchal Bourmont; le dernier cours était 48.

On estimait que l'état du *Quarlis's Revenue*, en raison des bruits qui courent; cependant, rien de positif n'a transpiré. Le *Consul Market* tend à la baisse, les derniers cours étant de 88 1-8, prix auxquels il y avait vendeurs; mais il est maintenant à 88 1-8 1-4.

Sir J. Herschell est sur le point de quitter sa résidence près de Slough pour se rendre au cap de Bonne Espérance, où il doit faire des observations sur les étoiles fixes de l'hémisphère méridionale. Huit charriots étaient employés à transporter tous ses instrumens nécessaires.

Du Courier de Londres du 7 octobre.

La nouvelle de la mort du roi d'Espagne est confirmée. Cet événement va probablement livrer l'Espagne aux horreurs d'une succession disputée. Il serait hasardeux à un événement semblable avant lieu dans notre pays d'offrir aucune conjecture sur ses résultats immédiats ou éloignés; il le serait bien plus encore à l'égard d'un pays dont les partis politiques et leurs chefs nous sont fort peu connus. On verra par les extraits que nous donnons plus bas que la reine assistée d'un conseil de cinq personnes a tranquillement pris la régence en faveur de sa fille. Tout ce que nous savons de cette princesse, c'est qu'elle descend de la maison de Naples et est excessivement aimable. L'influence bien connue qu'elle a exercée sur Ferdinand porte à croire qu'elle est ambitieuse et nous croyons qu'elle ne manque pas de certains talents propres à lui assurer le succès. Tout évidemment doit en grande partie dépendre d'elle; encore jeune, elle peut avoir cette énergie qui fait presque toujours réussir ceux qui la possèdent. Son alliée la duchesse de Berry est l'exemple de l'aide puissant prêté par une femme à une mauvaise cause. Le compétiteur de la reine et de sa fille, don Carlos est connu pour être sans énergie. Il n'est que l'instrument du parti ecclésiastique, par le moyen duquel il cherche à satisfaire son ambition.

L'ex-premier ministre, M. Zea Bermudez est membre du conseil de la régence et deviendra probablement, s'il y reste le chef du conseil. Les talents qui l'ont porté à ce haut rang sous Ferdinand doivent lui assurer une forte influence dans le conseil de la reine mais son ambition, désappointée, l'engagera à renverser ce trône que son roi a mis sous sa protection. On le suppose d'être favorable à don Carlos et on considère sa nomination comme d'un triste augure pour la cause de la reine. La petite note nous savons de M. Zea Bermudez, toutefois ne nous permet point de supposer qu'il soit un de ces politiques sans conscience, de l'école de Metternich et de Talleyrand, qui sont prêts à abandonner leur cause pour épouser celle qu'ils voyent sur le point de réussir.

La mort de la constitutionnelle en Espagne, se sont évanouis, depuis la nomination de M. Zea Bermudez, avec le plus plus grand respect pour [illegible]

Il y a probablement dans cette bibliothèque quelques centaines de volumes du digeste des ordonnances du Conseil de Ville de la N.-Orléans. (Note de l'Ed. de l'Abeille.)

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Henry Lee, Pierce, Liverpool, Lincoln & Green
Brick John A. Robb, Bennet, Marseille, Harrison, Brown & Co

ARRIVES.

Bateau de remorque Hunters, avec le navire America, le brick Unona, et brick Gustave-Ernest. Il y avait à l'ancre, en dedans de la barre, le 28, navires Charles, Margaret-Scott et America, de Portsmouth; barque Gazmy, brick Noble, brick Globe, et deux autres dont on ne connait pas les noms.

Bateau de remorque Natchez, avec les bricks Elvira et Globe et la goelette St. Yago.—Il a quitté la barre sud-ouest à midi, le 28.—A l'ancre en dehors de la barre, brick Pleiades, navire Margaret-Scott, navire Humphrey, navire American, brick Cyrus, barque Osprey, brick Noble, brick Monticello, navire Louisville, navire Emerald.—En rivière, goelette Pothatan, brick Catharine, de Charleston, brick Ajax, Taylor, de Liberia, navire Brunet au départ, neuf bricks et huit goelettes.—En vue, un navire et une barque.

Bateau de remorque Porpoise, Marshall, avec les navires Louisville et Emerald.

Navire Louisville, Price, de New-York.

Navire Emerald, Todd, de Newburyport.

Navire American, Williams, de New-York.

Brick Uncus, Moore, d'Alexandrie, par la voie de Norfolk, avec des esclaves.

Brick Gustave-Ernest, Martin, en 80 jours de Bordeaux—chargement à Carriere & Borduzat, à Lefebvre, L. G. Sassinot et le capitaine.

Brick Elvira, Grace, de Portsmouth.

Brick Globe, Fruto, de Malaga.

Goelette St. Yago, Lantner, d'Apalachicola.

Bateau-a-vapeur Warsaw, Kear, de Cincinnati.

Bateau-a-vapeur Arab, Myers, de Natchez.

Bateau-a-vapeur Chester, Price, de Louisville.

Bat. à vap. Watchman, Harrington, de Louisville.

Bat. à vap. Friend, Brand, de Pittsburgh.

Bat. à vap. North Alabama, Kelly, de Vicksburg.

En rivière—Barque Bougainville, en 19 jours de Vera-Cruz.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 29 DECEMBRE 1833.

Une 2de. représentation de

JENNY,

Opéra en 3 actes, et à spectacle de M. St. George, musique de Caraffa.—*Le spectacle sera terminé par*

LES VIEUX PECHES,

Comédie vaudeville en un acte, de MM. Melesville et Philippe Dumenoir.

En attendant—LA CHAMBRE ARDENTE, drame en 3 actes et à spectacle.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de 4,75 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de (lundi) 7 onces de pain pour un sou.

30 nov — CHS. GAYARRE, maire.

FRUITS A L'EAU-DE-VIE.

REÇU par le Gustave Ernest, de Bordeaux, et à vendre

100 Caisses Fruits à l'Eau-de-Vie;

En magasin—12 demi-pipes d'Eau de Vie de Cognac, ayant droit à l'exportation.—L. G. SASSINOT,

30 nov—3 rue St. Louis, No. 90

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

ON demande deux commis aux débarquements et chargements. Ceux qui se présenteront devront être entièrement capables de remplir cette place.

Par ordre de la Direction,

30 nov — H. G. BECHTEL, secrétaire.

NUMEROS SORTIS

de la 10ème. Classe, de la loterie des Ecoles Gratuites.

29—17—27—4—40—7—38—62—18—47.

Classe No. 15, mercredi prochain, 4 décembre, gros lots $10,000; billets, $4.

30 nov — LAWTON & MEAD, directeur.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du brick Gustave Ernest, de Bordeaux: 25 pipes Eau-de-vie de Cognac, dénte, preuve; 12 demi-pipes vieille Eau-de-vie fine Champagne; 12 demi-pipes vieille Eau-de-vie de Cognac de 1815; 30 milliers Bouchons longs par sacs de 500; 150 paniers Amitette sur perfine: Aussi, en débarquement de la barque Eclipse, de Bordeaux: 200 petites boites de pruneaux.

CARRIERE & BORDUZAT,

20 nov — rue St. Louis, No. 11

RECU par le navire Cécilia, venant de Nantes, Gelée de Groseilles, de cerises, de pommes, de noix, d'abricots, de mirabelles, de poires, de framboises, de pêches, de fraises, boites de forbiche, conserves de Colin et en pots; Fruits en bouteilles, tels que fraises, mûres, framboises &c. de Colin; pâtés truffés de toute sorte; Kirchwasser de la Forêt Noire; cerises à l'eau de vie; sardines de Colin, &c.; fromages de Gruyère, &c.; à vendre par

J. E. LOREIHE, successeur de Lanneau,
encoignure Bourbon & Dauane.

P. S. Mr. L. a à vendre, très bon marché, un bon piano forte. 30 nov

DETENU dans la geole de la paroisse St. Jacques, le nègre nommé **WILLIAMS**, se disant appartenir au colonel Crane, près d'Alexandrie, sur la rivière Rouge, le dit nègre est âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, vêtu d'un capot de couverte, et ayant une marque de brûlure, ou de cautère sur la cuisse droite.

Le propriétaire est requis de prendre les mesures nécessaires pour l'en faire sortir, et payer les frais de geole et d'impression.

Paroisse St. Jacques, le 25 novembre 1833.

30 nov—3 MICHEL SANSON, dép. shérif.

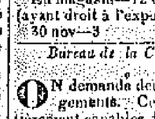

DETENU à la geole de la paroisse St. Jacques, un nègre nommé **HENRY**, se disant appartenir au Dr. Samuel Lisley, au Fort Adams; le dit nègre est âgé d'environ 25 ans, et a environ 5 pieds 9 pouces; il a sur lui, un mauvais habit brun.

Le propriétaire est requis de prendre les mesures nécessaires pour l'en faire sortir, et payer les frais de geole, et d'impression.

Paroisse St. Jacques, le 25 novembre 1833.

30 nov—3 MICHEL SANSON, dép. shérif.

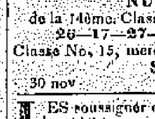

PARTIS marrain du Canal de la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, à environ 5 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la nuit du 20 du courant, le nègre **DENNIS** âgé d'environ 22 ans, bien constitué, d'une taille moyenne, a une jolie figure et la peau jaunâtre; et le nègre **PRIMO** âgé d'environ 28 ans, bien constitué, d'une taille moyenne, ayant la peau très noire, le visage large et les joues très saillantes.

Une récompense de vingt piastres sera donnée pour chacun des dits nègres qui sera arrêté et conduit à la geole de la Nlle. Orléans, ou de la paroisse Jefferson.—3129 nov—3

A VENDRE—3,000 barils de **COQUILLES** vivables à barataria et à vendre par

P. SAUSSON.

27 nov—2m

AUJOURD'HUI!
LOTERIE
DE L'EGLISE EVANGELIQUE
Française—Classe No. 10, de 1833.

Devant être tirée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le samedi, 30 du courant.

D. MALCOLM, DIRECTEUR ET PROPRIETAIRE,
D'après l'acte additionnel à l'Edicte.

75 NUMEROS——12 TIRAGES.

Billets seulement à 3$—Coupons en proportion.

Paquets de 24 billets entiers $75, garantis devoir être $36.

BUREAU DE MALCOLM,

Maison Girod, 2d étage, directement en face de la Bourse Hewlett, où l'on entreprendra toute espèce d'affaires de COURTAGE ET DE CHANGE, à des termes avantageux. On y échange aussi des monnaies sans coure, des pièces d'or &c. à des taux modérés. 27 nov—

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.
CLASSE No. 15.

LE TIRAGE AURA LIEU MERCREDI 4 DEC.

63 NUMEROS——10 TIRAGES.

PROSPECTUS.			
1 Lot de	$10000	" de	$10000
1 "	5000	"	5000
1 "	3000	"	3000
1 "	2000	"	2000
1 "	1500	"	1500
1 "	1218	"	1218
2 "	1000	"	2000
3 "	600	"	1800
5 "	500	"	2500
10 "	300	"	3000
25 "	130	"	12360
53 "	60	"	3180
53 "	30	"	1590
53 "	25	"	1325
106 "	15	"	1590
2120 "	8	"	16960
13780 "	4	"	55120
16285 Lots montant à			119133

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers, $4; demi-billets $2, quarts $1. Paquets de 21 billets $84, garantis ne pas donner moins de $60, pouvant donner les plus gros lots.

Paquets de fraction de billets en proportion.

Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 37, près la ruede la Douane.

30 nov — LAWTON & MEAD, directeur.

JOHN R. PUTNAM, *DENTISTE*.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupée par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, où on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désirent l'employer et le consulter à venir chez lui, vu qu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira que pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment ou aussitôt qu'elle le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours à lui-même une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour services rendus durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes. 30 nov—

BON MARCHE—Le soussigné vient de recevoir un assortiment complet de bottes, en peau de veau, maroquin, veau marin et huffle, toutes fabriquées dans le dernier genre. On les vend à la douzaine ou à la paire et à meilleur marché que dans tout autre magasin.

AYER & CO, rue de la Levée,
30 nov — No. 40, près des magasins bleus.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régistar des Testamens—Jeudi, 2 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Jordan, les esclaves suivants, savoir:

1° WILLIAM, âgé de 39 ans, drayman; 2° ISAAC, âgé de 20 ans, drayman; 3° Richard, âgé de 40 ans, drayman; 4° Et Cilloé, âgée de 40 ans, cuisinière et domestique de maison. Conditions: Comptant.

Par ordre de la cour,

30 nov — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régistar des Testamens—Mardi, 31 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Bonejitte Madeleine, f. c. l., les esclaves ci-après nommées et décrites, savoir:

Babet, négresse âgée de 30 ans, ayant perdu les doigts des pieds et des mains, et Adélaïde, négresse âgée de 35 ans, et ses deux enfans, Angèle, négritte de 5 ans, et Christine, négritte de 3 ans.

Conditions de la vente: La négresse Babet payable comptant, et la négresse Adélaïde avec ses deux enfants, payables moitié comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez L. H. Fénaud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments. Jeudi, 2 janvier 1834 à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre Benoist, la propriété ci-après décrite, savoir—Un terrain faisant partie des communes de cette ville, désigné par le No. 3 de Pilet No. 60, suivant un plan dressé le 25 Février 1826 par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte de dépôt en l'étude de Felix de Armas, notaire en date du 18 août 1829 Le dit terrain formo l'encoignure des rues Dauphine et Roberson, et mesure 60 pieds de face à la rue Dauphine et 120 pieds de face à la rue Robertson; ensemble les dépendances consistant en l'entourage.

Condition de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T